

Comment des **élus** ont relevé le





défi de l'économie circulaire sur leur territoire?

Enjeux | Témoignages

Jeudi 28 Mars 2024 > Format mixte

PRESENTATIONS / INTERVENANTS



Participants connectés

Participants en présentiel

- Vincent ALLEVARD, 1er Adjoint de la commune d'Oraison et Vice-Président de Durance Luberon Verdon Agglomération en charge de l'Environnement, du Centre aqualudique et des Relations institutionnelles <u>vallevard@dlva.fr</u>
- Martine BERTHELOT, Élue de la CMAR PACA sur le territoire du Var <u>berthelot.m83@free.fr</u>
- René BOUCHARD, Maire de Bagnols-en-Forêt, Vice-Président de de la Communauté de Communes Pays de Fayence, membre de la Commission déchets - r.bouchard@bagnolsenforet.fr
- Jean-Michel BUF, Président du Conseil National de l'Économie Circulaire, Conseiller Régional en charge de l'Économie Circulaire de la Région Pays-de-Loire, Maire de Blain, Vice-Président du Pays de Blain en charge de l'Environnement - <u>jean-michel.buf@paysdelaloire.fr</u>
- Cécile CHERY, Directrice Régionale Adjointe de l'ADEME PACA cecile.chery@ademe.fr
- Anne CLAUDIUS-PETIT, Conseillère Régionale de la Région Sud, Présidente de la Commission Transition énergétique, Stratégie déchets, Qualité de l'air au Conseil régional, Présidente de l'ARBE aclaudius-petit@maregionsud.fr
- Lionel VIRENQUE, Élu CCI du Var et Président de Maisons du Midi l.virenque@maisonsdumidi.fr
- Jean-Pierre ROUX, Conseiller municipal de Puget-Ville, Vice-président de la Communauté de Communes Cœur du Var, délégué à la valorisation des déchets - jp.roux@puget-ville.fr

1. Mise en contexte sur les bénéfices du développement d'une économie circulaire à l'échelle d'un territoire par la Région Sud

En introduction de l'atelier, Anne CLAUDIUS-PETIT a présenté les enjeux de la transition vers l'économie circulaire et de ses multiples bénéfices sociaux, économiques et environnementaux pour les collectivités. La Région a également souligné le rôle fondamental des élus pour engager et accompagner cette transition avec l'ensemble des acteurs de leur territoire. Enfin, cet atelier étant le dernier atelier organisé dans le cadre du programme européen LIFE IP SMART WASTE, Mme CLAUDIUS-PETIT a rappelé les ambitions du programme LIFE et les résultats de ce programme.

A. Le Programme LIFE



C'est quoi?

Instrument financier de la Commission européenne de soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il s'adresse à des porteurs de projets publics et privés et vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation des espèces et des habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique.

#54





La Région Sud a été l'un des trois projets retenus pour la première édition 2014-2020 du programme et la **première région française à participer à ce programme**. Elle a ainsi bénéficié d'un financement de **10 millions d'euros**. Ce programme d'envergure vise à accompagner la Région Sud dans ses projets environnementaux et climatiques. Cette initiative collaborative implique **30 partenaires**, dont la Communauté de Communes Cœur du Var, ainsi que trois financeurs majeurs : Citeo, l'ADEME et la Région Sud elle-même. Dans le contexte actuel, marqué par des enjeux environnementaux croissants, **ce programme encourage et soutient la transition des territoires vers des pratiques plus durables.**

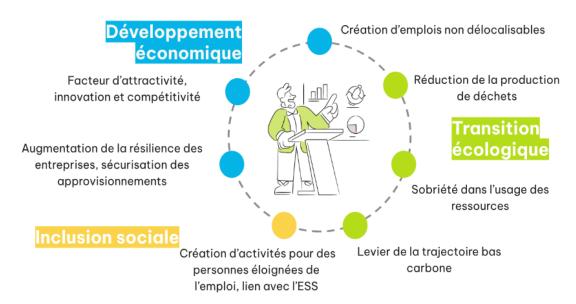
B. Les bénéfices de l'économie circulaire

La multiplication des **crises environnementales** de ces dernières années (sécheresse, crues, hausse des températures, etc.) fait peser sur les territoires français des **tensions** de plus en plus importantes sur les ressources (en eau, en énergie). Ceci **fragilise la santé et la résilience du tissu économique**. En parallèle, les collectivités doivent répondre aux attentes de leurs usagers pour développer des **nouvelles formes de vie sociale** et de renforcement des liens communautaires autour du partage, de la valorisation de leur terroir et d'un engagement vers la **transition écologique** de leur territoire. Enfin, les collectivités doivent se conformer à des réglementations de plus en plus ambitieuses et exigeantes en termes environnementaux comme par exemple la **réduction de la consommation des ressources et de la production de déchets.**

→ Tout ceci fait peser sur les collectivités, et notamment sur les élus, de grandes attentes de changement.

L'économie circulaire est une approche positive permettant de répondre à ces défis environnementaux et sociaux. Elle vise à :

- Préserver les ressources, éliminer la notion de déchets et promouvoir des boucles locales afin de minimiser les gaspillages.
- Participer à la résilience des territoires en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets.
- Être un moteur de développement économique et de transition écologique, favorisant l'attractivité, la compétitivité et l'inclusion sociale grâce notamment aux activités de l'économie sociale et solidaire telles que le réemploi et la réparation. Elle renforce également l'ancrage des entreprises sur un territoire et leur résilience grâce aux échanges interentreprises organisés dans le cadre d'initiatives de synergies industrielles.



→ Ainsi, l'économie circulaire représente une opportunité de taille pour le développement économique et la transition écologique des territoires que doivent s'approprier les élus.





Pour capitaliser sur ces potentiels et ces bénéfices, l'économie circulaire offre une **large gamme de solutions allant au-delà du simple recyclage**, englobant des politiques de prévention telles que le réemploi et la réparation, ainsi que des dispositifs tarifaires incitatifs pour réduire les déchets.

Certains des axes de l'économie circulaire sur lesquels les élus peuvent s'appuyer pour engager la transition circulaire de leur territoire ont été présentés par des élus tout au long de l'atelier.

Pour aller plus loin: https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/life/

2. Le rôle des élus pour engager la transition de leur territoire

L'objectif de la matinée était de montrer les rôles que peuvent jouer les élus en tant qu'acteurs et moteurs de la transformation de leur territoire, pour mettre en place des projets concrets, pragmatiques et coopératifs en économie circulaire.

Lors de cette matinée, les intervenants étaient des élus locaux qui ont présenté les projets qu'ils ont mis en place pour répondre aux enjeux de la réduction des déchets, de la commande publique responsable, de la mobilisation des acteurs économiques et de la sensibilisation des usagers. Le but étant d'accroître la résilience et l'attractivité ainsi que d'engager une démarche environnementale vertueuse sur l'ensemble du territoire.

Après l'introduction, la matinée s'est donc poursuivie avec la première thématique de l'atelier qui a abordé le rôle des élus pour **engager** la transition circulaire de leur territoire et cela grâce à **3 types d'instruments** : la mise en place d'une politique tarifaire pour réduire les déchets, la commande publique et le foncier.

A. En matière de réduction des déchets

a. La Redevance Spéciale - Vincent ALLEVARD et Jean-Pierre ROUX

• Contexte

La Communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération située dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var compte environ 65 000 habitants, avec Manosque comme ville centrale et compte de nombreuses petites communes rurales. L'impact du tourisme sur le territoire est significatif, notamment sur les services publics de gestion des déchets.

→ L'Agglomération a pris l'engagement de **réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés** (DMA) d'ici 2030 et de réduire l'enfouissement de 50% d'ici 2025.

Une étude menée en 2020 a mis en évidence **l'impact considérable du tissu économique et des professionnels sur les services publics**, notamment en termes d'utilisation des déchetteries. Pour répondre à ces défis, la DLVA a initié le déploiement de la Redevance Spéciale (RS). La mise en place de la RS est cruciale pour assurer l'**équilibre budgétaire** de la politique de gestion des déchets car malgré la baisse des tonnages collectés, les coûts de la gestion des déchets ont fortement augmenté ces dernières années, en lien notamment avec l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes. En ce sens, les collectivités cherchent des solutions pour faire **sortir les déchets professionnels des flux collectés** auprès des ménages ou en leur appliquant une tarification particulière.

• Mise en place de la Redevance Spéciale (RS)

Le déploiement de la RS se décline en quatre phases stratégiques :

Dans un premier temps, prévu pour 2024, dans un but d'exemplarité, les administrations seront les premiers établissement soumis à la RS en particulier celles ne s'acquittant pas de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), avec des adaptations pour les établissements de santé. Les entreprises produisant de gros volumes de déchets sont également concernées, avec un seuil d'éligibilité fixé à 15 000 litres par semaine, ce qui correspond à huit bacs collectés trois fois par semaine.





- La deuxième phase consistera à déployer la RS sur les **entreprises productrices de déchets et ne payant pas de TEOM et cela dès le premier litre.**
- Enfin, en 2026, une année blanche est prévue avec une **réduction du seuil d'éligibilité de 15 000 litres à 7500 litres**, touchant notamment les campings.
- La quatrième et dernière phase à pour but de finaliser la mise en place de la RS.

Ce déploiement progressif s'appuiera sur un travail en étroite collaboration entre les élus et les entreprises locales.

Jean Pierre ROUX, élu du Cœur du Var, a également partagé son expérience de la mise en place de la Redevance Spéciale sur son territoire. Au sein de la Communauté de communes Cœur du Var, la Redevance Spéciale est **déjà appliquée pour toutes les administrations**. En collaboration avec les professionnels, des mesures sont prises pour appliquer cette tarification sur des tonnages de plus en plus faibles afin de couvrir un maximum de professionnels. **Ainsi, l'objectif est de passer d'une application de la RS d'un seuil aujourd'hui à 640 litres à 230 litres par semaine.**

Enjeux de la mise en place de la RS

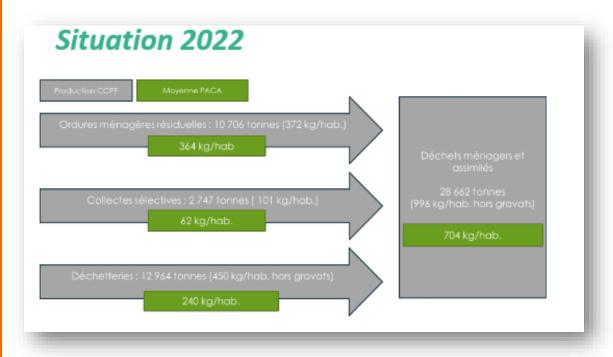
L'acceptabilité par les entreprises de la mise en place d'une tarification spécifique pour la collecte de leurs déchets repose sur une communication efficace et une collaboration étroite avec les acteurs locaux. La **sensibilisation** pour que les entreprises comprennent le système ainsi que les changements et augmentation potentiels de coûts de la gestion de leurs déchets est primordiale. Celle-ci peut se réaliser par des campagnes de mails et des rencontres auprès des entreprises, soit via des ateliers soit via un suivi individuel.

b. La Tarification Incitative - René BOUCHARD et Jean-Pierre ROUX

Contexte

La Communauté de Communes du Pays de Fayence, située dans le Var, est composée de 9 communes et compte environ 29 000 habitants. La collectivité est exposée à un certain nombre de défis en matière de gestion des déchets :

 En 2022, les indicateurs de la gestion des déchets étaient alarmants : les quantités produites et collectées d'ordures ménagères et de DMA étaient bien au-dessus de la moyenne régionale et encore plus loin des objectifs





• Les réglementations concernant la réduction des tonnages à l'enfouissement ont également imposé de nouvelles restrictions, entraînant une réflexion de la collectivité sur de nouvelles modalités de traitement des déchets.

Les obligations réglementaires

- ➤ Valorisation matière de 65% des déchets non dangereux non inertes → Valorisation matière CCPF en 2021 : 58%
- ➤ Mise en place du tri à la source des biodéchets (31/12/2023)
- ➤ Arrêté préfectoral de l'ISDND du Vallons des pins pour 2025 : Capacité annuelle maximale : 70 000 tonnes pour l'ensemble des collectivités admises (CCPF, SMIDDEV, SMED, DPVa) : Répartition pour CCPF : maximum 8 000 tonnes → Tonnage 2022 : 10 706 tonnes

Les enjeux financiers

- Des coûts déjà élevés soumis à une forte augmentation de la TGAP ...
 - 2019: 26,40€ TTC / tonne
 - 2021: 40,70€ TTC / tonne => + 153 081€ TTC sur tonnages OMR 2019
 - 2025 : 71,50€ TTC / tonne => + 482 795 € TTC sur tonnages OMR 2019
- Une forte augmentation du coût du carburant

• Mise en place de la Tarification Incitative (TI)

Face à ces défis, une décision a été prise en 2020 de déployer la tarification incitative (TI). Il a été choisi de privilégier une modalité de collecte en Porte-à-Porte (PAP) pour les OM, avec la fourniture de conteneurs individuels aux administrés, et la suppression des points de regroupement. Une stratégie de développement de la collecte dans les quartiers excentrés est également prévue, avec l'utilisation de colonnes à tambour contrôlées par carte d'accès. Les déchets recyclables (emballages, papier) seront également collectés à domicile, inclus dans la part fixe de la TI.

En ce qui concerne la Communauté de Communes Cœur du Var, la collectivité a étudié différents systèmes de TI qui avaient fonctionné et a pu identifier les **avantages multiples de ce système** pour une gestion plus efficace des déchets. Même si la mise en place de la TI nécessite des **investissements** importants, estimés à environ **2 millions d'euros** pour la collectivité, les **bénéfices** à long terme, avec une réduction significative des déchets enfouis, sont considérables.

D'autres territoires, tels que la DLVA, mènent des études pour évaluer l'opportunité de déployer la TI. Les **contraintes administratives**, notamment liées au tourisme et à l'habitat collectif, nécessitent une **approche adaptée à chaque contexte.**

• Résultats

L'effet d'annonce de la mise en place de la TI en Pays de Fayence a déjà conduit à une **réduction de la production des déchets** de 40 kg/hab de déchets produits en moins entre 2022 et 2023.

L'objectif global de la collectivité étant d'atteindre une production de **230 kg** de déchets par habitant en 2025 contre 430 kg en 2014 soit une **réduction de 30%.**

B. Via la commande publique - Anne CLAUDIUS-PETIT et Jean-Michel BUF

Les obligations réglementaires en matière d'achats publics durables ont considérablement évolué ces dernières 10 années en France, notamment avec la loi EGAlim, la loi AGEC, la loi Climat et Résilience et la loi Industrie Verte.

Ainsi, l'article 58 de la loi AGEC impose aux collectivités d'acquérir des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou des biens avec des composants recyclés pour 17 familles de produits,





tandis que la loi Climat et Résilience oblige l'intégration à partir de 2026 des dispositions sociales et environnementales dans les aspects techniques des marchés publics.

La commande publique représente environ 10% du PIB français. C'est donc un **levier essentiel** pour mettre en place une meilleure production, consommation des ressources et gestion des déchets. Les collectivités doivent s'appuyer sur le caractère transversal de la commande publique pour dépasser le fonctionnement en silos de leurs différents services. Cela permet ainsi d'adopter une approche commune et exhaustive en matière de commande publique durable et notamment d'intégrer de façon systématique les critères relatifs à l'économie circulaire. À l'avenir, le secteur de la construction pourra être particulièrement ciblé pour intégrer des matériaux issus du réemploi dans les projets de travaux publics liés à la commande publique.

Pour répondre à la réglementation et accompagner les collectivités dans leurs pratiques de commande publique durable, les collectivités peuvent contacter le **guichet vert** de l'ARBE. Ce guichet fournit des conseils gratuits sur la réglementation et apporte un premier niveau de conseil pour développer des achats publics durables et intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics. Également, des **guides et des cas pratiques** sont élaborés et partagés par la Région Sud et ses partenaires afin d'aider les collectivités sur ces sujets. Par exemple, l'association Ecoscience Provence et l'ARBE ont travaillé sur le sujet de la substitution de la vaisselle à usage unique dans les cantines. Enfin, l'ARBE anime un réseau régional d'achats publics durables.

- **Pour en savoir plus :** Webinaire proposé par l'ARBE le 22 mai 2024 sur le sujet du sourcing : Les webinaires "1h pour comprendre et agir" (arbe-regionsud.org)
 - C. En répondant aux enjeux du foncier, nécessaire au développement des projets circulaire Vincent ALLEVARD

Pour illustrer la problématique de trouver du foncier pour déployer des projets d'économie circulaire, Vincent ALLEVARD a présenté deux projets distincts de la DLVA, une déchetterie moderne avec une ressourcerie et un méthaniseur, chacun rencontrant des défis spécifiques.

1. La création d'une déchèterie/ressourcerie

Contexte

- 2 déchetteries de la DLVA sont obsolètes du fait de leur ancienneté (20 et 25 ans) mais aussi de leur capacité limitée à accueillir des flux de déchets issus des nouvelles filières de Responsabilités Élargie du Producteur (REP).
- Il a été ainsi décidé de les fermer et de construire à la place une nouvelle déchetterie près de la commune de Manosque.
- En parallèle, une ressourcerie déjà existante sur le territoire de l'agglomération souhaite s'agrandir et développer des annexes. Un travail en collaboration avec la collectivité a permis de définir la nouvelle déchetterie comme lieu idéal pour ouvrir cette nouvelle ressourcerie.

Critères d'une déchetterie "moderne"

- Besoin d'allouer un espace dédié de la déchetterie à une zone pédagogique pour sensibiliser le public à la prévention des déchets et pouvoir accueillir des enfants pour des visites de site.
- Volonté de déconstruire les mentalités autour du déchet et de le présenter plutôt comme une ressource. Pour cela, il est prévu de construire une ressourcerie à l'entrée de la déchetterie afin de prioriser le réemploi et l'allongement de la durée de vie des produits plutôt que de les jeter.

Difficultés

• Le principal défi réside dans la recherche d'un terrain approprié répondant à des critères



techniques stricts et des contraintes géographiques, notamment en termes d'accessibilité pour la population (accessible pour 5 communes couvrant 32000 habitants) et de superficie nécessaire (10 ha).

- À cela s'ajoutent les **contraintes légales**, telles que la loi Zéro Artificialisation Nette, qui compliquent la recherche de foncier.
- Les maires des communes sont favorables au projet, mais la collectivité a dû faire face à un problème d'acceptabilité de la population
- Après de nombreuses années de discussions (10 ans !), une **parcelle enclavée** entre une voie ferrée et une usine EDF a été identifiée, répondant aux critères techniques et présentant peu d'attractivité sur le plan économique et social.

2. Le projet d'installation d'un méthaniseur

Contexte

- Ce projet répond aux besoins des industriels et de la collectivité d'améliorer la gestion des déchets de l'agglomération ainsi que répondre à la réglementation.
- Il présente un véritable **enjeu économique et environnemental**, en permettant de produire du gaz vert pour l'agglomération et les entreprises comme l'Occitane, tout en fournissant du fertilisant aux agriculteurs, issu du digestat du méthaniseur.

Difficultés rencontrées

- Contrairement au projet de déchetterie/ressourcerie, le foncier a été trouvé facilement. Le méthaniseur sera situé dans une zone économique pour faciliter l'utilisation du biogaz produit par la station par des entreprises et la collectivité.
- Également, l'acceptabilité politique et sociale est élevée, mais le terrain désigné, situé sur un site ISDND, nécessite d'abord d'être **dépollué,** ce qui entraîne des coûts élevés (600 000 euros) qui pourraient compromettre le projet.

En résumé, ces deux projets mettent en avant les défis liés à la recherche de foncier adapté et à la viabilité économique des initiatives circulaires, qui doivent répondre en même temps à des attentes politiques et sociales.



La ressourcerie de Cœur du Var

La Communauté de Communes Cœur du Var a récemment décidé de créer une ressourcerie, en capitalisant sur le succès rencontré par les 4 chalets de réemploi créés quelques années auparavant.

Deux propositions de ressourcerie ont été développées, rencontrant chacune des freins importants :

- La première proposition présentait un coût estimé qui était le double du budget initial
- La deuxième proposition a été rejetée par l'architecte qui n'était pas en accord avec les critères de construction de la toiture de la ressourcerie exigeant une dérogation du PLU.

Malgré ces obstacles, la collectivité continue à rechercher une solution viable et du foncier pour la création de la ressourcerie.



Remarque de Arthur DE CAZENOVE: L'économie circulaire nécessite de disposer d'espaces locaux pour développer des boucles circulaires de proximité. Ceci demande une grande anticipation des services de la collectivité pour l'utilisation et la disponibilité des équipements privés ou publics pour ces projets d'économie circulaire. Pour cela la transversalité avec les équipes d'aménagement urbain est primordiale pour assurer une intégration efficace des initiatives d'économie circulaire sur le territoire. Il est aussi nécessaire de faire le lien entre les différents services municipaux pour coordonner les actions en faveur de l'économie circulaire.







Remarque de Vincent ALLEVARD: Pour que les zones de réemploi des déchetteries fonctionnent, il s'agit de travailler en étroite collaboration avec les gardiens et les former. En plus de favoriser les comportements vertueux, cela permet aussi de faciliter et renforcer le lien entre les administrés et le service de gestion des déchets.



Question à Vincent ALLEVARD sur l'impact de la gestion des biodéchets sur la quantité de déchets collectés: Les biodéchets représentent environ 30% des déchets dans les poubelles de la DLVA. L'objectif de la collectivité est de réduire ces déchets, d'où le déploiement de composteurs individuels et partagés au cours des deux dernières années. Cependant, il est difficile de trouver des emplacements appropriés pour ces composteurs.

3. Le rôle des élus pour mobiliser les acteurs de leur territoire vers une transition circulaire

L'atelier s'est poursuivi en abordant un deuxième rôle des élus : celui de la **mobilisation** des acteurs économiques, étape nécessaire à la transition circulaire des territoires.

A. L'accompagnement du tissu économique de son territoire

a. Le BTP circulaire - Vincent ALLEVARD

Vincent ALLEVARD a présenté les actions menées par la DLVA avec les acteurs du BTP et les zones économiques pour réduire les déchets du secteur.

Contexte

En 2020, une étude a été réalisée pour caractériser les déchets collectés par les déchetteries. Il a ainsi été constaté que les **Déchets d'Activités Économiques (DAE)** qui proviennent de professionnels représentent **40% des apports**. Cette situation est difficilement gérable économiquement et organisationnellement car les déchetteries ne sont pas adaptées pour accueillir ces déchets souvent très volumineux. Sur la base de cette étude, le projet BTP circulaire a été lancé.

Ambition et objectifs

Le programme BTP circulaire a été initié par DLVA et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var. Ce programme comprend des ateliers impliquant les chambres consulaires, les entreprises et les revendeurs de matériaux.

- L'objectif de DLVA est de sensibiliser les professionnels et, à terme, de limiter l'accès aux déchetteries publiques. Un système de QR code est envisagé pour contrôler l'accès aux déchetteries.
- En parallèle des ateliers, un travail collaboratif avec les professionnels du bâtiment, les revendeurs de matériaux et la collectivité a permis de réfléchir au déploiement de déchetteries réservées aux professionnels mais la disponibilité foncière pose problème.
 - Dans le cadre du déploiement de la REP PMCB, les revendeurs de matériaux ont aussi été mobilisés pour développer sur le territoire un bon maillage de zones de récupération gratuites des déchets.

Résultats

L'application du tarif payant à l'entrée des déchetteries publiques sera mise en place en juin 2024. L'effet d'annonce a déjà cependant permis de faire baisser les flux collectés de 20%.

Le principal frein rencontré au cours de la conception de ce projet réside essentiellement dans une méconnaissance de la réglementation, notamment chez les plus petits artisans.





 b. L'accompagnement des chambres consulaires pour soutenir les collectivités dans la mobilisation du tissu économique - Martine BERTHELOT (CMAR PACA) et Lionel VIRENQUE (CCI)

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMAR PACA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCI du Var) ont ensuite pris la parole pour présenter comment les chambres consulaires peuvent appuyer les élus dans la mobilisation des acteurs économiques de leur territoire.

La Chambre des métiers et de l'artisanat



Présentation:

Représente les intérêts de 220 000 entreprises de la région, soit 30% du tissu économique

La CMAR PACA propose des prestations adaptées aux entreprises, telles que des accompagnements sur la Tarification Incitative (TI), la Redevance Spéciale (RS), l'organisation de webinaires avec les collectivités et la réalisation de diagnostics pour avoir une vue d'ensemble sur ses flux de déchets.

Dispositifs d'accompagnement en collaboration avec les collectivités :

"**Déclic Env**" : accompagnement individuel sur 2 demi-journées quel que soit le niveau d'implication du chef d'entreprise dans la transition écologique, pour un passage à l'action

Le programme "**Éco-Défis**" : une opération de terrain pour sensibiliser et accompagner les artisans et commerçants sur la transition écologique en les invitant à relever des défis pour obtenir la marque nationale Eco-défis.

La **réparation** est également soutenue par la signature de conventions avec les collectivités pour promouvoir et soutenir les artisans réparateurs.

Le secteur de la réparation en région : 13 000 artisans (hors secteur automobile et bâtiment)

Des services pour les entreprises sur les enjeux liés au secteur du bâtiment (économie circulaire, transition énergétique)

Renover+ : un réseau au services des artisans sur le marché de la transition énergétique des bâtiments et de l'éco-construction

Des guides pour aider à l'éco-conception et au réemploi

Enjeux

Les artisans notamment du BTP produisent une quantité significative de déchets, il est donc essentiel de la faire changer de perspective pour qu'ils considèrent les déchets comme des ressources.

Résultats:

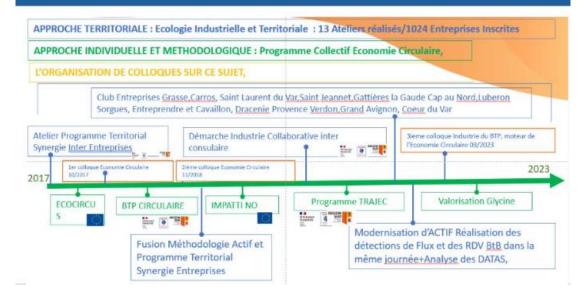
500 entreprises labellisées "Eco-Défis" en région, et une campagne en cours dans plusieurs collectivités pour lancer ou relancer le programme

En 2023, grâce aux 460 artisans Répar'acteurs labellisés, ce sont près de **115 tonnes de déchets évités** et 3 millions d'euros économisés pour leurs clients particuliers.

C CCI VAR

La CCI et plus en particulier la CCI du Var ont mis en place de nombreuses actions depuis 2017 pour mobiliser le tissu économique vers une économie circulaire :

ACTIONS DES CCI DE LA REGION SUD DANS LE DOMAINE DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE





La CCI accompagne les entreprises de plusieurs façons :

- Sensibilisation: la CCI du Var sensibilise les entreprises aux **réglementations** environnementales en les présentant comme des **opportunités** plutôt que des contraintes. Les élus jouent un rôle essentiel dans cette transition en influençant les politiques et en mobilisant les acteurs locaux.
- Actions individuelles et collectives : engagement dans le programme BTP circulaire et organisation d'ateliers pour identifier des synergies inter-entreprises.
- Des partenariats sont renforcés à différents niveaux : citoyens, entreprises, et pouvoirs publics, avec l'utilisation d'outils collaboratifs comme la PRECI ou l'outil ACTIF pour accompagner les entreprises sur le déploiement de synergies industrielles et les réglementations.
 - ACTIF est une plateforme développée par la CCI permettant la mutualisation d'équipements, l'échange de matières, le partage de compétences. Les entreprises peuvent échanger directement leurs flux, en déposant leur annonce sur ACTIF.

Résultats :

- 700 entreprises sensibilisées en moyenne chaque année et 200 accompagnées sur la transition écologique
- 6 Ateliers de Synergies Interentreprises qui ont permis d'initier des synergies d'échanges (bois, emballages, polystyrène)
- Evolution de la mentalité quant à la prévention et à la valorisation des déchets, mais également sur les nouveaux modèles économiques
- Réduction de la production de déchets
- Aide à l'émergence de nouveaux offreurs de solutions (Elyrev qui incorpore les plastiques dans sa production, Les Alchimistes qui valorisent les biodéchets en compost,etc..)

Pour aller plus loin:

- https://www.ecodefis-provencealpescotedazur.fr/
- https://www.reseau-preci.org/
- https://www.cmar-paca.fr/
- https://www.var.cci.fr/
 - c. Les dispositifs de soutien de la Région Sud Anne CLAUDIUS-PETIT

La Région Sud a ensuite présenté deux de ses dispositifs pour accompagner les entreprises et les collectivités dans leurs projets circulaires.

1. Appel à Projets Filidéchets

Ce dispositif existe depuis 2012 et offre un accompagnement technique et financier aux structures économiques de la région.

Il a pour objectif de :

- Favoriser la mutation du système productif régional vers des procédés moins impactant pour l'environnement et plus économes en ressources.
- Développer le principe d'éco-conception et d'affichage environnemental.
- Favoriser l'émergence de filières de valorisation innovantes.
- Soutenir des projets produisant et intégrant des matières premières secondaires.





- → Déjà **187 projets** sur 9 éditions ont été soutenus pour un budget de **6,7 millions** d'euros, couvrant un large éventail de filières telles que les plastiques, les métaux, le textile, le BTP, etc.
- → En matière de typologie de projets :
 - ♦ 60% des projets traitent du recyclage
 - 22% de l'allongement de la durée d'usage et de la consommation responsable
 - ◆ 10% de l'écologie industrielle et territoriale et de l'économie de la fonctionnalité.
 - ♦ 8% de l'extraction/ exploitation et des achats durables et de l'écoconception.

2. Appel à Projet Vrac et Consigne

Lancé en octobre 2020, ce dispositif répond aux axes de la loi AGEC qui introduisent des dispositions concernant la vente de produits sans emballages et fixent des objectifs ambitieux sur la réduction du plastique à usage unique.

- → Au terme de la 1ère édition, **11 candidatures ont été sélectionnées** et 8 dossiers ont été votés. Le soutien financier s'est élevé à **387 600 €.**
- → La deuxième édition de ce dispositif qui sera lancée cette année se concentrera sur le soutien financier à la structuration d'équipements pour déployer le vrac et la consigne. Par exemple, il soutiendra la création de points de distribution en vrac, la massification des flux, ainsi que la création de centres de lavage.

Ces dispositifs démontrent l'engagement de la Région Sud à soutenir les entreprises dans leurs projets d'économie circulaire, en leur offrant à la fois un accompagnement financier et technique pour favoriser une transition vers des pratiques plus durables et responsables.

Pour aller plus loin_:

Une présentation des projets lauréat s'est tenue le 8 décembre 2023 dans le cadre des ateliers du projet LIFE IP SMART WASTE posant les bases de la structuration de filière : https://lifeipsmartwaste.eu/fileadmin/user upload/Bibliotheque/Ateliers thematiques/Restitution CR atelier LIFE N53 vrac et consigne.pdf

B. L'importance de la communication et de la sensibilisation

a. Le rôle des élus et des collectivités en la matière - Jean-Pierre ROUX et Martine BERTHELOT

Lors de l'atelier, Jean-Pierre ROUX et Martine BERTHELOT ont souligné le rôle crucial des élus et des collectivités dans la communication et la diffusion d'informations réglementaires ainsi que sur les dispositifs et projets d'économie circulaire sur leur territoire.

Responsabilité des élus

Les élus jouent un rôle central dans la communication et la diffusion d'informations à leurs administrés concernant les déchets, l'économie circulaire, les transports, etc. afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux et aux initiatives mises en place sur le territoire.

Les élus des chambres consulaires doivent faire remonter les problématiques de leurs entreprises et de leurs partenaires et diffuser l'information auprès d'autres professionnels sur la réglementation et le déploiement des filières REP.

• Modalités de communication

La communication des informations sur l'économie circulaire peut se faire via des **partenariats** tels que des **ateliers** organisés en collaboration entre les chambres consulaires et les collectivités ou des **campagnes de sensibilisation** par le biais de mails. Ces partenariats permettent de toucher un large public et de transmettre des messages clés sur la réglementation, les initiatives en cours et les opportunités dans le domaine de l'économie circulaire.





Il est important que cette communication soit également un moyen de **valoriser les initiatives** prises par les collectivités, des entreprises et les chambres consulaires dans le domaine de l'économie circulaire. Cela peut se faire en **mettant en avant les actions concrètes des entreprises**, en les faisant connaître auprès du public et en les intégrant dans une démarche de communication globale sur les pratiques durables de la collectivité.

b. Le Réseau "Élus pour agir" - Cécile CHERY

• Contexte et objectifs

Le réseau "Élus pour Agir" a été lancé par l'ADEME lors du dernier Salon des maires. Son objectif est de **rassembler des élus volontaires** afin que chaque conseil communautaire ou municipal puisse **s'appuyer sur un élu pour aborder efficacement les enjeux environnementaux des territoires**. Le réseau cible en priorité les communes de plus de 2000 habitants et les intercommunalités.

Ce réseau vise à **promouvoir l'échange de bonnes pratiques** et le **dialogue entre pairs**, permettant ainsi de dépasser les freins rencontrés dans la mise en œuvre de projets de transition écologique.

• Moyens et résultats

Aujourd'hui, le Réseau "Elus pour agir" compte **1380 collectivités** inscrites au niveau national et **38** en région. Les élus en région PACA peuvent s'appuyer sur un référent ADEME local dédié à l'animation de ce réseau.

• Modalités et prochaines étapes

Lors de la réunion de lancement du réseau le 12 mars dernier, environ **30** élus étaient présents et aujourd'hui **90** sont inscrits. Il est prévu d'organiser des rencontres régulières entre les élus, avec un engagement estimé à environ 3 heures toutes les 2 à 3 mois et une journée par an.

Le prochain temps fort du réseau aura lieu lors de la célébration des 15 ans du <u>Fonds Chaleur</u> de l'ADEME le 18 juin prochain.

4. Ouverture : le référentiel ECi, un outil pour accompagner les collectivités dans leur démarche

a. Présentation du référentiel et de l'accompagnement de l'ADEME - Cécile CHERY

Après avoir présenté le rôle des élus pour mobiliser et engager la transition circulaire de leur territoire, l'ADEME a présenté son référentiel ECi, un outil d'accompagnement à destination des collectivités pour les aider à progresser en matière d'économie circulaire.

• Objectifs

Les collectivités ne maîtrisent pas encore tous les volets de l'économie circulaire et ne les envisagent pas dans leur globalité. Le label ECi permet aux collectivités de prendre en compte l'ensemble des thématiques et des leviers de l'économie circulaire. En effet, il offre aux collectivités la possibilité de piloter, suivre et améliorer leur politique territoriale en matière d'économie circulaire de manière transversale.

Celui-ci est déployé dans le cadre de l'engagement des collectivités dans un programme Territoire Engagé Transition Écologique.

• Axes d'actions du label ECi

Le label ECi se compose de **5 axes et 21 actions**, incluant notamment les enjeux des achats publics responsables, de la transversalité de la gouvernance d'une stratégie en économie circulaire, de la communication et de la sensibilisation, et de la gestion des déchets, sujets qui ont été abordés lors de l'atelier.





Le référentiel permet de **prioriser les actions** des collectivités en matière d'économie circulaire et sert d'**outil de communication** pour mettre en avant les actions réalisées et les progrès accomplis.

Le référentiel ECi et son pendant pour la thématique Climat - Air -Energie, le référentiel CAE, vont fusionner dans les deux à trois prochaines années. Cette fusion vise à rendre l'outil le plus cohérent et complet possible, intégrant toutes les facettes de la transition écologique et les compétences des collectivités.

En région, des collectivités telles que Cœur du Var, la Communauté Territoriale Sud Luberon et la Métropole Toulon Provence Méditerranée sont engagées dans le processus du label ECi.

Pour aller plus loin:

- https://www.territoiresentransitions.fr/
- https://formations.ademe.fr/formations transition-ecologique-:-approchetransversale decouvrir-le-programme-territoire-engage-transitionecologique s5126.html
- https://www.youtube.com/watch?v=gAc_B6j1gcY
- https://www.linkedin.com/showcase/territoire-engage-transition-ecologique/
- https://optigede.ademe.fr/demarche-territoriale-economie-circulaire-referentiel
- b. Présentation du référentiel et de l'accompagnement de l'ADEME Jean-Pierre ROUX

La Communauté de Communes Cœur du Var est la **première intercommunalité de la région à avoir été labellisée**, d'abord avec une étoile, puis la collectivité a obtenu sa deuxième étoile en 2023.

• Objectif et engagement

L'objectif de la collectivité est de continuer dans cette démarche d'économie circulaire et d'aller plus loin. Cela nécessite de se donner les moyens, d'être soutenu par l'ADEME notamment, et de maintenir un engagement constant.

Des actions concrètes ont récemment été entreprises, telles que la mise en place de 50 composteurs partagés sur l'ensemble de l'intercommunalité.

• Valorisation des actions

La labellisation sert également d'outil de communication pour l'intercommunalité, permettant de valoriser les actions entreprises et de montrer aux citoyens ce qui est réalisé concrètement en matière d'économie circulaire.





LES ELEMENTS CLES A RETENIR

- 1. Les projets d'économie circulaire au niveau d'une collectivité doivent s'envisager dans le cadre d'une certaine **transversalité** afin de couvrir les enjeux dans leur globalité et de faire dialoguer l'ensemble des parties prenantes associées (acteurs en charge de la gestion des déchets, du développement économique, des achats, etc.)
- 2. Les projets d'économie circulaire des collectivités doivent s'accompagner d'une démarche active et continue de communication et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire qui participent à la dynamique. Les élus doivent être les porte-paroles de l'ambition de leur collectivité en matière d'économie circulaire.
- 3. La **mobilisation des entreprises** peut s'appuyer sur les compétences et les outils variés de partenaires tels que les **chambres consulaires** ou l'**ADEME**.
- 4. La **commande publique** est un levier majeur pour engager le changement de son territoire et de ses partenaires.
- 5. Le développement de projets circulaires s'accompagne de la mise à disposition de foncier adapté. L'identification d'un terrain peut être source de tensions politiques ou sociales et un travail collaboratif et pédagogique mené avec l'ensemble des parties prenantes est clé pour assurer la réussite de ces projets et de leur passage à l'échelle.
- 6. Face à un coût croissant des activités de gestion de déchets, les collectivités mettent en place de nouveaux systèmes tarifaires incitatifs qui encouragent la prévention des déchets et la gestion des déchets professionnels par des moyens plus adaptés que le service public.

Revoir cet Atelier & Plus d'Info.....

- https://www.lifeipsmartwaste.eu/
- Lien vers le livret du participant
- Lien vers le replay
- Lien vers le support de présentation